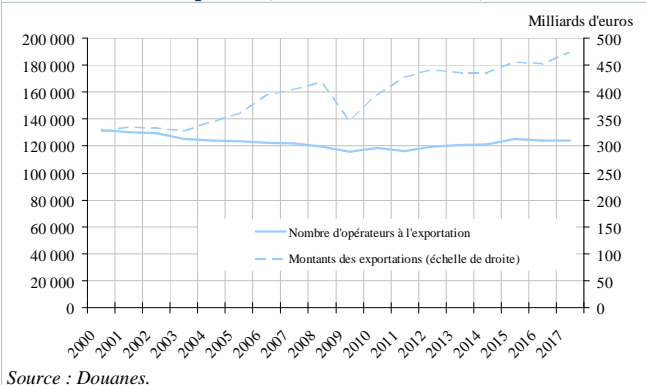




Très légère baisse du nombre d'opérateurs à l'exportation

En 2017, le nombre total d'opérateurs à l'exportation s'élève à 124 030 (unités légales), soit un peu moins qu'en 2016 (-0,2 %). Parmi ces exportateurs, le taux de renouvellement recule légèrement, tout en restant dans la moyenne des cinq dernières années : 23 % d'« entrants » et 23 % de « sortants ». Ces « entrants » et « sortants » sont pour la très grande majorité des opérateurs de petite taille qui échangent très peu : moins de 1 % des montants exportés en 2016 et 2017. L'appareil exportateur français reste de fait très concentré.

1. Évolution annuelle du nombre d'opérateurs à l'exportation et des montants exportés (en milliards d'euros)



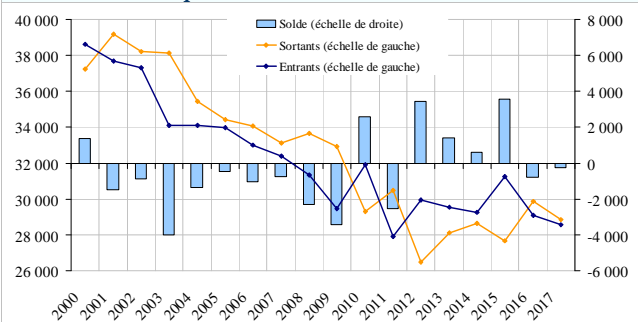
Source : Douanes.

Très léger recul du nombre d'opérateurs à l'exportation en 2017

Après deux années de ralentissement, l'activité mondiale réaccélère en 2017, portée à la fois par les économies avancées et émergentes. Dans ce contexte, les exportations françaises de biens progressent de 4,5 % par rapport à 2016. Dans le même temps, le nombre d'exportateurs de biens depuis la France diminue très légèrement (-0,2 %) pour s'établir à 124 030. Cette progression sensible des montants exportés associée à une quasi-stabilité du nombre d'opérateurs se situe dans la tendance des dix dernières années (voir graphique 1). Ainsi, par rapport à 2007, les effectifs ont progressé de seulement 2 % quand les exportations ont augmenté de 16 %.

Estimé à 124 060 en début d'année, le nombre d'opérateurs à l'exportation a été très légèrement révisé à la baisse.

2. Évolution du nombre d'opérateurs « entrants » et « sortants » à l'exportation



Source : Douanes.

Note de lecture : en 2017, le nombre d'exportateurs sortants est d'environ 28 850 et celui des entrants de 28 550, soit une diminution de près de 300 exportateurs.

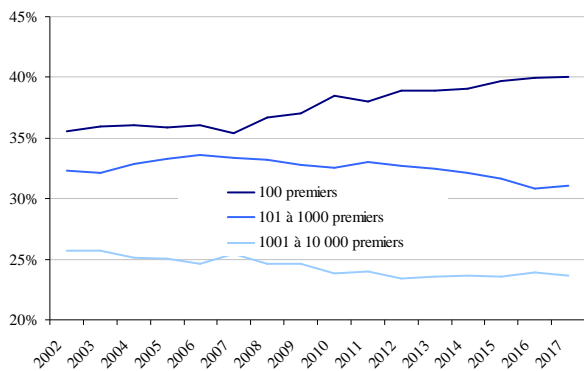
Légère baisse du taux de renouvellement des exportateurs

En 2017, environ 28 550 opérateurs commencent une activité d'exportation, alors que, dans le même temps, 28 850 la cessent. Cela représente 1 000 exportateurs « sortants » et 550 exportateurs « entrants » de moins qu'en 2016 (voir graphique 2). En 2017, le taux de renouvellement des exportateurs est de fait un peu moins prononcé qu'en 2016 : 23% pour les entrants comme pour les sortants. C'est nettement moins qu'au début des années 2000 où la part des sortants comme des entrants avoisinait alors les 30 %. Dans ces deux populations, les opérateurs de petite taille sont prépondérants : 88 % des entrants et 86 % des sortants sont des opérateurs de moins de 20 salariés. La part de novices est également importante : 65 % des entrants en 2017 sont des primo-exportateurs (opérateurs ayant exporté l'année N mais pas les cinq années avant) et 40 % des sortants en 2017 étaient des primo-exportateurs en 2016.

Si ce renouvellement participe à la compétitivité économique, il reflète aussi la vulnérabilité des exportateurs occasionnels, qui s'essayeront à l'international sans toujours confirmer cet essai.



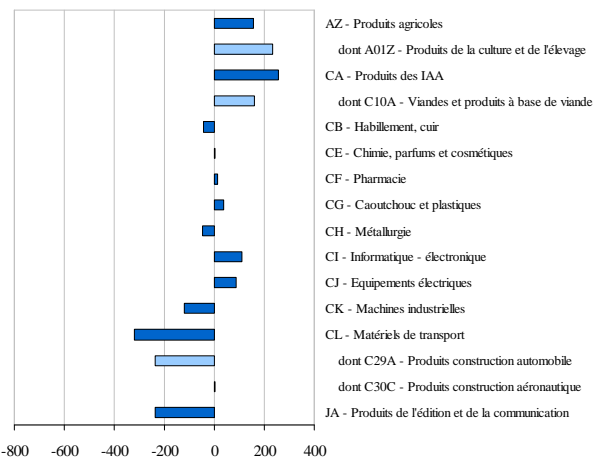
3. Concentration de l'appareil exportateur français



Source : Douanes.

Note de lecture : en 2017, les 100 premiers exportateurs réalisent 40 % des exportations contre 35,5 % en 2007.

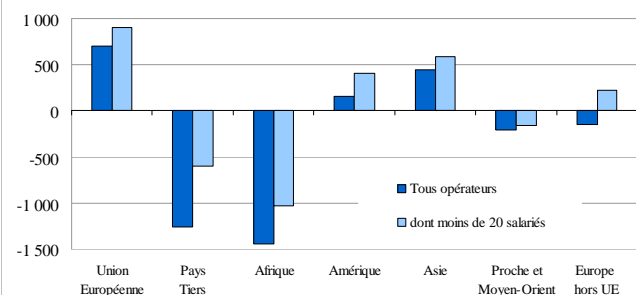
4. Évolution du nombre d'exportateurs selon la nature des produits échangés



Source : Douanes.

Note de lecture : en 2017, les exportateurs de produits de la construction automobile sont 240 de moins qu'en 2016. Seuls sont pris en compte dans ce graphique les exportateurs qui réalisent au moins 25 % de leurs échanges dans le poste produit considéré (nomenclature A38 ou A129)

5. Évolution du nombre d'exportateurs selon la destination géographique et la taille



Source : Douanes

Note de lecture : en 2017, les exportateurs de biens depuis la France vers l'Afrique sont environ 1 440 de moins qu'en 2016. Cette diminution est notamment le fait des opérateurs de moins de 20 salariés (-1 000).

Sur les exportateurs « entrants » en 2016, seulement 43 % ont exporté en 2017. Si l'on étend la période de confirmation à 2 ans, leur nombre diminue d'un tiers. Ainsi, moins de 30 % des exportateurs entrants en 2015 ont exporté en 2016 et 2017.

La taille de l'opérateur est un facteur explicatif du maintien à l'international. Les opérateurs de moins de 20 salariés sont plus vulnérables : 26 % des exportateurs en 2016 de moins de 20 salariés n'exportent plus en 2017, alors que, dans le même temps, seuls 10 % des plus de 250 salariés cessent d'exporter.

D'autres facteurs interviennent, notamment le fait d'être adossé à un groupe ou le secteur d'activité. En 2017, les opérateurs indépendants sont deux fois plus nombreux en proportion à arrêter d'exporter comparativement aux opérateurs sous contrôle d'un groupe (respectivement 30 % et 15 %). Et le renouvellement est près de 2,5 fois plus important parmi les exportateurs relevant d'un secteur des services (41 % d'entrants et de sortants en 2017) que parmi ceux relevant d'un secteur industriel (18 % d'entrants et de sortants en 2017).

En termes de montants échangés, l'importance des sortants et des entrants est nettement moindre : en 2017, les sortants ont réalisé seulement 0,6 % des exportations de 2016 et les entrants 0,9 % des exportations de 2017.

Un appareil exportateur français très concentré

En 2017, les 100 premiers exportateurs réalisent 40 % des exportations totales de biens depuis la France (voir graphique 3). Les 1 000 premiers, qui représentent moins de 1 % de la population, concentrent quant à eux un peu plus de 70 % des exportations, autrement dit ces 1 000 premiers exportent chacun en moyenne environ 337 millions d'euros de biens depuis la France. A l'opposé, les opérateurs classés au-delà du 10 000^e rang, soit plus de 90 % de la population, réalisent seulement 5 % des ventes à l'international pour un montant annuel moyen d'exportation d'environ 213 000 €.

Plus d'exportateurs de produits agroalimentaires mais moins d'exportateurs de véhicules automobiles

Si l'on regroupe les opérateurs selon la nature des produits échangés (voir graphique 4), le nombre d'opérateurs augmente surtout parmi les exportateurs de produits agroalimentaires (+260 par rapport à 2016), et de produits agricoles (+160). À l'inverse, les exportateurs de produits de la construction automobile et de produits de l'édition et de la communication sont moins nombreux en 2017 (-240 environ pour les deux catégories).

Diminution marquée du nombre d'exportateurs vers l'Afrique mais hausse vers l'Union européenne

En 2017, le nombre d'exportateurs vers l'Union européenne augmente de 1,0 %, soit 700 de plus qu'en 2016 (voir graphique 5), en particulier des opérateurs de moins de 20 salariés (+900). À l'inverse, le nombre d'exportateurs diminue de 1,3 % vers les pays tiers sous l'effet de la forte baisse à destination de l'Afrique pour la 2^{ème} année consécutive (-1 440 en 2017, soit une baisse de 3,7 %, après -1 320 en 2016).

Les tableaux présents dans ce bilan sont téléchargeables depuis

http://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/Etudes/thematiques/Operateurs_2017_tab_rev.pdf

En 2017, les exportations progressent pour toutes les catégories d'entreprises

Le décret 2008-1354 d'application de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de productions de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Pour repérer les entreprises au sens de la LME, l'Insee identifie les entités disposant d'une « certaine autonomie » et se livrant à des activités économiques distinctes (cf. « méthodologie » p.4). Chaque entreprise ainsi définie comporte une ou plusieurs unités légales. Ces entreprises peuvent être indépendantes ou sous contrôle d'un groupe français ou étranger.

En 2017, on recense environ 107 750 entreprises exportatrices de biens depuis la France au sens de la LME. Le nombre d'entreprises exportatrices diminue à peine par rapport à 2016 (-0,2 %), dans le sillage du très léger recul du nombre de PME et microentreprises exportatrices (-0,2 %, voir graphique 7).

La moitié des exportations réalisée par les grandes entreprises et un tiers par les ETI¹

Le décompte par catégorie d'entreprises au sens de la LME confirme la forte concentration du tissu productif. En effet, les grandes entreprises (GE²) ne représentent en 2017 que 0,4 % du nombre total des entreprises exportatrices mais effectuent 53 % des exportations totales de biens (voir graphique 6). En 2017, les performances de ces grandes entreprises à l'exportation sont sensiblement meilleures qu'en 2016 (augmentation des montants exportés de 4,5 %), notamment pour les filiales de groupes étrangers (+8,7 %), qui représentent près de la moitié des grandes entreprises exportatrices (voir graphique 8).

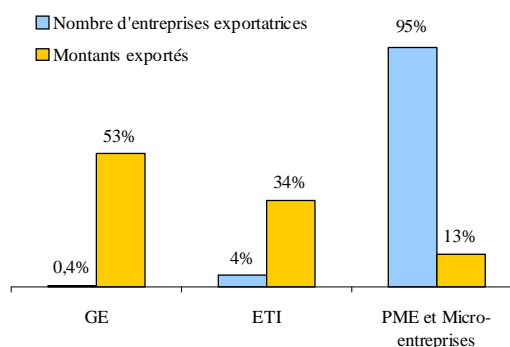
Les entreprises de taille intermédiaire (ETI), représentent quant à elles 4 % des entreprises exportatrices et réalisent 34% des exportations. En 2017, les montants exportés par ces ETI augmentent assez nettement par rapport à 2016 (+4,8 %), notamment celles qui relèvent d'un groupe français (+7,4 %).

Amélioration des performances des PME³ et microentreprises à l'exportation en 2017

Les PME et les microentreprises, représentent 95 % des entreprises exportatrices, mais seulement 13 % des exportations. En 2017, elles sont un peu moins nombreuses qu'en 2016 (-0,2 %) mais leurs performances à l'exportation s'améliorent, notamment pour les PME (+4,6 % contre +1,0 % pour les microentreprises).

Pour les PME, 95 % de la hausse des exportations pour cette catégorie d'entreprise vient de l'amélioration des performances des PME présentes en 2016 et 2017 tandis que pour les microentreprises, la hausse s'explique à près de 90 % par les meilleures performances des entrantes comparativement aux sortantes.

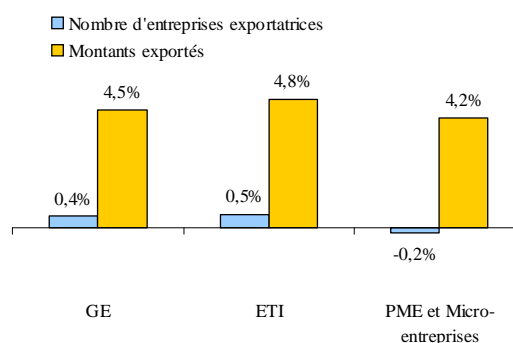
6. Répartition en 2017 du nombre d'entreprises exportatrices et des montants exportés par catégorie (en %)



Source : Douanes.

Note de lecture : en 2017, 4 % des entreprises exportatrices sont des ETI. Elles réalisent 34 % des exportations françaises.

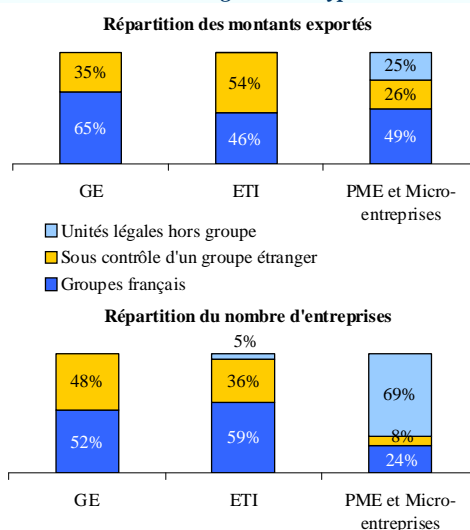
7. Évolution en 2017 du nombre d'entreprises exportatrices et des montants exportés par catégorie (en %)



Source : Douanes.

Note de lecture : en 2017, le nombre de PME et microentreprises exportatrices diminue de 0,2 % par rapport à 2016. Dans le même temps, leurs exportations progressent de 4,2 %.

8. Répartition des entreprises exportatrices et des exportations selon leur catégorie et le type de contrôle



Source : Douanes.

Note de lecture : en 2017, 65 % des montants exportés par les grandes entreprises sont réalisés par des filiales de groupes français. Ces filiales représentent 52 % des grandes entreprises exportatrices.

Fort renouvellement parmi les PME et microentreprises

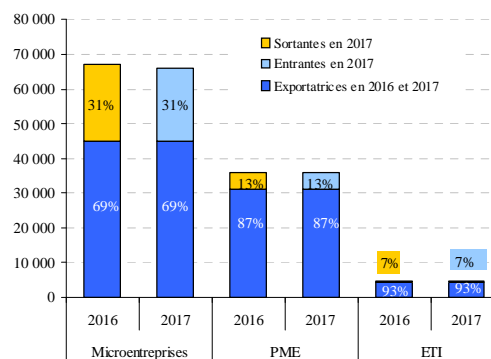
En 2017, environ 25 850 entreprises exportent au moins un bien depuis la France au cours de l'année alors qu'elles n'exportaient pas en 2016. Cela représente le quart des entreprises exportatrices recensées en 2017. La part d'entrantes dépend de la catégorie d'entreprises : elle est environ d'1 sur 3 pour les microentreprises contre 1 sur 8 pour les PME et 1 sur 14 pour les ETI (voir graphique 9). En termes de montants exportés, leur importance est nettement moindre, elles réalisent seulement 0,5 % des exportations en 2017.

Ces nouvelles entreprises exportatrices sont indépendantes et de petite taille. Pour la quasi-totalité, ce sont des PME et des microentreprises (respectivement 17 % et 81 % en 2017). Peu sont liées à un groupe : 82 % correspondent à des unités légales indépendantes et seulement 18 % sont sous le contrôle d'un groupe (13 % d'un groupe français et 5 % d'un groupe étranger).

Ces nouvelles entreprises exportatrices sont très dépendantes d'un produit et/ou d'un marché : 62 % n'exportent qu'un seul produit (au niveau le plus fin de la NC8) et seulement 17 % exportent au moins 4 produits (voir graphique 10). En 2017, ces nouvelles entreprises exportent en moyenne 3,9 produits contre 15,1 pour les entreprises déjà exportatrices en 2016.

Leur dépendance est également forte vis-à-vis des pays desservis : 68 % n'exportent que vers un seul pays et seules 16 % exportent vers au moins 4 pays. En 2017, le nombre moyen de pays desservis par ces nouvelles entreprises exportatrices est estimé à 2,4 contre 8,0 pour celles déjà présentes en 2016.

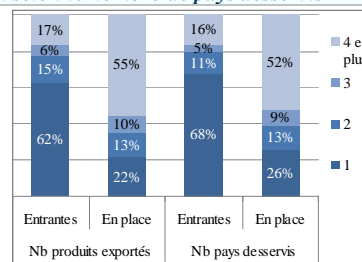
9. Évolution du nombre d'entreprises exportatrices « entrantes » et « sortantes » par catégorie



Source : Douanes.

Note de lecture : 7 % des entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui exportent en 2017 sont entrantes, c'est-à-dire qu'elles n'exportaient pas en 2016. Et parmi les ETI qui exportaient en 2016, 7 % sont sortantes, c'est-à-dire qu'elles n'exportent plus en 2017.

10. Répartition du nombre d'entreprises exportatrices « entrantes » et « en place » selon le nombre de produits exportés et selon le nombre de pays desservis



Source : Douanes.

Note de lecture : En 2017, 62% des entreprises entrantes exportent un seul produit (au niveau le plus fin de la NC8) et 17% en exportent au moins 4.

MÉTHODOLOGIE

Le bilan sur les opérateurs du commerce extérieur recense tous les échanges de biens déclarés avec des pays de l'Union européenne et avec des pays tiers (hors Union européenne). Les opérateurs sont comptés par unité légale : un numéro SIREN affecté par l'Insee correspond à une unité légale. Ce contour ne correspond pas nécessairement à la notion d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008.

Le terme « entreprise » utilisé dans les deux encadrés précédents désigne des unités statistiques définies par l'Insee, au sens de la LME (loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie). L'Insee fournit le contour des entreprises et leurs caractéristiques, notamment la catégorie d'entreprise.

Pour en savoir plus, voir le glossaire de l'Insee Références « Les entreprises en France – Édition 2016 » à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2497096?sommaire=2497179>

Les opérateurs qui ont exporté (ou importé) moins de 460 000 euros l'année précédente ou depuis le 1er janvier de l'année en cours vers (respectivement depuis) l'Union européenne ne sont pas tenus de déposer une déclaration statistique ; néanmoins, les petits exportateurs vers l'Union européenne doivent remplir une déclaration fiscale. Les exportateurs ici dénombrés sont ceux qui ont déposé une déclaration statistique ou fiscale. La valeur des échanges donnant lieu à une déclaration fiscale simplifiée est relativement faible, compte tenu de la règle communautaire selon laquelle les échanges au dessus du seuil doivent couvrir au moins 93 % des introductions et 97 % des expéditions.

Tous les échanges extracommunautaires sont comptabilisés depuis le 1er janvier 2010.